

PLAN DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION

Avertissement : ce document est proposé à titre facultatif par la CNAIB-SPA ; il est mis en place à l'initiative de l'employeur dans le cadre de sa démarche de prévention des risques (L 4121-1 et L 4121-2 du Code du Travail). Il convient d'appliquer en priorité les consignes de sécurité émises par le ministère de la santé et le ministère du travail. Vous pouvez également consulter avant la reprise du travail le service de santé au travail, l'unité départementale de la DIRECCTE ou/et un ingénieur conseil de la CARSAT.

REGLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX, SOLS ET SURFACES *(Source Ministère du Travail – 02 avril 2020)*

- Équipement du personnel en charge de l'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage jetables
- Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés
- Ne pas utiliser d'aspirateur
- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier :
 1. Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...
 2. rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un bandeau de lavage à usage unique
 3. laisser le temps de sécher
 4. Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, aérer la pièce quand c'est possible. Attendre de préférence plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage jetables se laver les mains dès le retrait des gants
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés

PLAN DE NETTOYAGE EN INSTITUT DE BEAUTE ET SPA

- Veiller à l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes sanitaires : gels hydro alcooliques, produits de nettoyage et d'entretien usuels, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, équipements de protection individuelle etc.
- Utiliser des balais et proscrire le nettoyage par aspirateur ou vapeur, nettoyer les sols avec un linge humide et un désinfectant adapté
- Débarasser les locaux des meubles et objets superflus y compris les magazines
- Désinfecter les poignées de porte après chaque entrée et sortie ; désinfecter les rampes d'escalier...
- Désinfecter régulièrement (au minimum deux fois par jour) les espaces de circulation y compris, selon les cas, les autres espaces utilisés par le personnel (vestiaires, sanitaires, stock...).
- utiliser des lingettes désinfectantes et autres produits désinfectants mis à disposition
- Utiliser du linge jetable ou renouveler les serviettes et le linge en contact direct après chaque cliente (lavage à haute température : 60°)
- Séparer le linge sale du linge propre de façon qu'il ne soit pas entreposé dans la même pièce.
- Se laver après chaque prestation les mains, les ongles, les bras éventuellement le visage, même si vous ne portez pas de moyens de protection, avec du savon ou du gel hydro-alcoolique (compléter avec une crème hydratante)
- Utiliser des poubelles fermées ; utiliser un conteneur spécialement adapté aux objets souillés, coupants ou piquants afin d'éviter toute blessure ou contact potentiellement contaminant.
- Nettoyer et désinfecter, les instruments, les postes de travail après chaque prestation (sol, mobilier, outils, appareils, linges)
- Nettoyer régulièrement les surfaces : comptoir, ordinateurs, terminal de paiement électronique
- Aérer régulièrement les locaux par ouverture des fenêtres (éviter si possible l'utilisation ventilateurs et de la climatisation)
- Changer de gants entre chaque prestation. Se désinfecter les mains avant de mettre des gants ; faire de même après les avoir retirés en fin de service
- Compléter systématiquement le registre de suivi et de contrôle des procédures de désinfection
- *Afficher sur chaque poste de travail après utilisation « POSTE DE TRAVAIL A DESINFECTER » ou « POSTE DE TRAVAIL DESINFECTE »*